

Tableau XIV. Les occupations des personnes sont énumérées alphabétiquement. Les occupations qui ont quelque similitude sont nécessairement séparées l'une de l'autre d'après ce système de classement. Mais bien qu'il fût désirable et même nécessaire de mentionner les occupations suivies dans chaque district séparément, le grand espace que cela prendrait ne permet pas de suivre ce mode de classement plus précis. A la fin du Tableau se trouve un sommaire de toutes les occupations par classes.

Aux personnes engagées dans plus d'une occupation on assigne celle à laquelle elles paraissent attacher le plus d'importance ou à laquelle elles se livraient lors de la prise du recensement. De là pourra-t-il arriver que l'on trouve dans un autre tableau un nombre moindre de personnes se livrant à une occupation particulière.

Le nombre de personnes désignées comme exerçant certains métiers ou industries comprend tous ceux qui y sont employés, les ouvriers comme les apprentis, les maîtres comme les aides.

Sous le titre de "Etablissements Industriels," on a ajouté, dans le troisième volume de cet ouvrage, des détails relatifs aux divers emplois exercés. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne saurait y avoir un accord parfait entre les deux exposés, vu qu'ils ont rapport à deux états de choses différents, l'un donnant le nombre de mains employées dans les diverses industries à la semaine, au mois ou à l'année, l'autre mentionnant l'occupation à laquelle telle personne donne la plus grande partie de son temps.

On devra se rappeler que, pour ce qui a trait à la partie féminine de la population, on n'énumère pas les occupations de toutes les femmes, mais seulement celles qui se livrent aux travaux des champs, qui sont ménagères dans la maison de la famille, ou qui sont institutrices ou servantes. Nombre de femmes se livrent à plusieurs des occupations mentionnées dans le tableau; mais en faire mention séparée prendrait trop de place.

Les Tableaux XV, XVI, XVII, XVIII et XIX sont consacrés à l'énumération des morts telles que rapportées par ceux qui sont chargés de les enregistrer. La même remarque que nous avons faite plus haut au sujet de la classification des sexes relativement au Tableau VII est applicable ici, c'est-à-dire que lorsque les sexes ne sont pas connus on ajoute les décès aux totaux. L'ensemble du Tableau XV contient les morts-nés; dans les Tableaux XVII et XIX ils sont entrés dans des colonnes séparées et ne sont pas ajoutés aux totaux. Le dernier tableau est compilé par Provinces, les autres par Districts.